

Procès-Verbal

Séance du 6 Mars 2025

L' an 2025 et le 6 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de M. DEPOISSON Emmanuel, Maire.

Présents : M. DEPOISSON Emmanuel, Maire, Mme THEVENOT-LABBE Audrey, MM : BARBIER Didier, DEPAILLAT Dominique, GOBILLOT Loïc, HUGUENY Thierry, PERREAU Manuel

Absent(s) ayant donné procuration : Mme AUBERTIN Agnès à M. DEPAILLAT Dominique

Absent excusé : M. MARCAND Philippe

Invité(e)(s): Invité(s) :Mme GRAILLOT Sophie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 7

Date de la convocation : 28/02/2025

Date d'affichage : 28/02/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de la Haute-Marne et publication ou notification .

A été nommé(e) secrétaire : Mme THEVENOT-LABBE Audrey

SOMMAIRE

- 1/ PROJET AGRIVOLTAÏQUE - ETUDE D'IMPACT - DEL2025_001**
- 2/ MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME RELEVANT DU DROIT DES SOLS - CONVENTION 2025-2027 - DEL2025_002**
- 3/ PROMOTION INTERNE - CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR - DEL2025_003**
- 4/ PASSAGE EN LOGICIELS HÉBERGÉS - DEL2025_004**
- 5/ PROGRAMME D'ACTION 2025**
- 6/ MISE A JOUR CONVENTION DE PARTENARIAT "RETRAITE" AVEC LE CENTRE DE GESTION - DEL2025_005**

7/ REMPLACEMENT DU DEFIBRILLATEUR + BOITIER - DEL2025_006

8/ QUESTIONS DIVERSES

Le PV de la dernière séance, n'ayant reçu aucune remarque, est validé à l'unanimité des membres présents.

1/ PROJET AGRIVOLTAÏQUE - ETUDE D'IMPACT -réf : DEL2025_001

Après avoir entendu et débattu avec M. de SEZE, représentant la société KRONOS SOLAR, ayant pour projet la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur des parcelles situées au nord du village, lieux-dits "sur les goulottes" et "les lavières", le conseil municipal, après délibération, ne s'oppose pas à l'étude de ce projet précis de par sa localisation par rapport aux habitations mais attend d'avoir le rapport de celle-ci pour prendre sa position définitive.

M. BARBIER et Mme AUBERTIN votent Contre ce projet.

A la majorité (pour : 6 contre : 2 abstentions : 0)

2/ MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME RELEVANT DU DROIT DES SOLS - CONVENTION 2025-2027 -réf : DEL2025_002

Sur la sollicitation de notre EPCI, l'Agglomération de Chaumont consent depuis 2022 à proposer une prestation de ses services pour assurer l'instruction administrative et technique des demandes d'autorisations d'occupation du sol déposées sur notre territoire, assistance jusqu'en 2021 assurée par les services de la DDT, désengagés depuis le caractère exécutoire du PLUi.

La prestation donne lieu à une facturation à l'acte instruit. Son calcul prend, bien entendu, en compte les ressources humaines et techniques allouées par l'agglomération.

De ce fait, le conseil municipal, après délibération :

- Décide de confier l'instruction des actes relevant du droit des sols à la Communauté d'Agglomération de CHAUMONT en continuité de la dernière convention dont l'échéance était au 31/12/2024, pour une durée de 3 années ;
- Demande à continuer de bénéficier à titre gracieux de l'assistance juridique et technique ponctuelle des services de l'état conformément aux termes de l'article L.422-8, 2^{ème} alinéa du code de l'urbanisme ;
- Décide d'inscrire, chaque année, au budget la somme nécessaire à l'exercice en cours ;
- Donne pouvoir au Maire de signer tous documents afférents à la conclusion de cette opération.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

3/ PROMOTION INTERNE - CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR -réf : DEL2025_003

Suite à l'inscription de la Secrétaire Générale de Mairie sur la liste d'aptitude, par voie de promotion interne, au grade de Rédacteur (cat.B), le Maire propose aux conseillers la création de ce poste à temps non complet (22/35ème) à compter du 1er avril 2025.

Le conseil municipal , après délibération , vote et accepte à l'unanimité la création de ce poste.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

4/ PASSAGE EN LOGICIELS HÉBERGÉS -réf : DEL2025_004

Le Maire propose aux conseillers d'utiliser une génération de logiciels hébergés qui sera plus performante que les actuels et qui offre des prestations supplémentaires non négligeables. Après avoir étudié plusieurs devis, le Maire propose d'opter pour notre prestataire actuel, à savoir Berger-Levrault avec We-MAGNUS, et de prendre l'option du service de proximité, au moins pour le premier contrat de 3 ans. Le conseil municipal, après délibération, valide ce choix et donne pouvoir au Maire de signer tous documents relatifs à cette migration. La somme correspondante sera prévue au BP 2025 , compte 2051.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

5/ PROGRAMME D'ACTION 2025

L'ONF n'ayant pas fait le travail demandé sur Riaucourt et beaucoup d'interrogations restant sans réponse à ce jour (surbilles suite à régie P 51/52 , charmes non vidangés p44...), le conseil décide de ne pas engager d'autres travaux pour le moment. Le programme d'action 2025 sera donc étudié ultérieurement.

Aucun (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

6/ MISE A JOUR CONVENTION DE PARTENARIAT "RETRAITE" AVEC LE CENTRE DE GESTION -réf : DEL2025_005

Le Maire informe les conseillers que le conseil d'Administration du Centre de Gestion, lors de sa réunion du 25 novembre 2024, a adopté la réécriture de la convention relative au partenariat retraites avec les collectivités et établissements de son ressort, qui après ses 6 années d'existence nécessitait une actualisation.

Le nouveau modèle de convention a été rédigé au regard de l'évolution des pratiques et des services en ligne de la CNRACL, de la baisse de ses financements, ainsi que des obligations des parties en matière de protection des données personnelles. Les annexes A (applicable à toutes les conventions) et B (spécifique à chaque modèle de convention), relatives à ce dernier thème, pourront être actualisées indépendamment de la convention.

Le tarif des prestations, qui était resté fixe depuis 2018, est porté à 65 euros par heure, afin de tenir compte de ces nouvelles contraintes techniques et financières.

La notion de facturation minimum est quant à elle supprimée.

La nouvelle convention sera applicable au 1^{er} avril 2025, et prendra le relais de la convention actuelle, qui sera résiliée pour l'ensemble des signataires au 31 mars 2025.

Le conseil municipal, après délibération, vote et accepte à l'unanimité le renouvellement de cette convention avec les nouvelles modalités. Il donne pouvoir au Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

7/ REMPLACEMENT DU DEFIBRILLATEUR + BOITIER -réf : DEL2025_006

Le conseil municipal décide de procéder au remplacement du défibrillateur et de son boîtier extérieur. Ces derniers ayant déjà plus de 14 ans, leur remplacement est nécessaire.

Le Maire présente un devis de la société défibril s'élevant à 1510€ HT (soit 1812 € TTC) pour un défibrillateur nouvelle génération + le boîtier AIVIA 200 doté d'une sirène et d'une ventilation/chauffage + une trousse de secours + la maintenance annuelle + la gestion annuelle de la base de donnée des DEA.

Le conseil municipal, après délibération, accepte ce devis. Cette somme sera prévue au BP 2025, chap 21.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

8/ QUESTIONS DIVERSES :

***ROUTE SALE**

Un problème récurrent est de nouveau signalé en conseil municipal concernant la couche de boue présente chaque jour humide route de BRIAUCOURT et ruelle du cimetière. Certains livreurs passent même sur des chemins privés pour éviter de passer sur la route recouverte de boue. Le responsable sera vu prochainement par le Maire et les adjoints, en Mairie ou sur site, afin de trouver une solution car cela, en plus d'être gênant, peut s'avérer dangereux dans certaines situations.

***FONGIBILITÉ**

Le Maire informe les conseillers avoir utilisé la fongibilité en décembre afin de remettre 1000€ de crédits au chapitre 65. Une mauvaise base avait été prise lors de la préparation du Budget Primitif.

***REPAS DES AINES**

Pour rappel, le repas des aînés est prévu le dimanche 30 mars à 12h.

La salle sera préparée le vendredi soir à 18h30.

Les conseillers + Sophie s'occuperont du service;

Loïc a vu le Menu avec le traiteur (GAGNEUX);

L'animation sera diffusée tout au long de l'après-midi, selon l'avancée du repas.

Sophie va lancer les invitations et inscriptions.

*FESTIVITES DU "14 JUILLET"

La Darmannoise renouvelle son souhait de ne plus prendre en charge le feu d'artifice afin d'alléger ses finances et pouvoir ainsi continuer à animer la commune. Après concertation, les conseillers ne faisant pas partie de la Darmannoise décident que la commune financera le feu.

*INAUGURATION AIRE DE JEUX

Une réflexion est faite pour organiser une petite inauguration du site, même s'il est déjà ouvert, toutefois reste à savoir quand l'entreprise MARTEL finira le travail d'engazonnement. Peut-être voir pour faire le 8 mai là-bas .

*PLANTATION D'UNE HAIE

Ce jour, la commune a organisé la plantation d'une haie de 25 m à Stron, en collaboration avec la fédération des chasseurs (qui a fourni les plants) et l'école Herriot. Cette activité avait pour objectif de sensibiliser les enfants à la nécessité des haies pour leur biodiversité et leurs actions contre le vent, la chaleur et les inondations.

Une soixantaine d'élèves sont venus planter les arbres et un panneau pédagogique sera mis en place dès la fin des travaux d'engazonnement. Une matinée passée dans la bonne humeur et avec le soleil.

La commune complètera cette haie sur une distance identique afin de couvrir toute la longueur du terrain.

*INCIVILITÉS

M. PERREAU informe les conseillers que suite à certaines incivilités prises sur le fait, il a été rencontrer les parents des petits protagonistes avec les preuves à la main. Espèrent que cela porte ses fruits.

*ARBRE TOMBÉ AU VAL MAREILLAIS

La chute d'un gros chêne de la commune sur le chemin et le champs de Samuel BRIZION nous a été signalé. L'agent technique ira voir et le débitera.

*ELAGAGE BOIS COMMUNAUX

M. DEPAILLAT signale aux conseillers que de l'élagage sur les bois communaux a été fait, du côté de RIAUCOURT, sans l'obtention d'une autorisation. M. HUGUENY rappelle que la commune, comme tout propriétaire, se doit d'entretenir ses bois et donc d'élaguer toute branche qui surplomberait une parcelle voisine ...ce qui n'a pas été fait cette année de ce côté. Il serait donc mal venu de faire une remarque pour ce travail fait sans nous avoir sollicité.

*BORDURES DE TROTTOIR ENFONCÉS

On nous a signalé que 2 bordures de trottoir sont enfoncées au droit du 6 rue de Stron... à voir quelle en est la cause et qui doit réparer.

*ELAGAGE DES HAIES

Un rappel sera fait aux personnes n'ayant pas effectués leur élagage depuis plusieurs années et qui engendre des gênes pour l'entretien de l'espace public . Il est rappelé qu'il est préférable d'effectuer ces travaux avant la fin mars, toutefois, n'ayant pas d'interdiction préfectorale, l'élagage peut avoir lieu à la seule condition qu'aucun nid d'oiseau n'est installé dans l'arbre à couper.

*COMMISSION TRAVAUX

Afin de prévoir les investissements de 2025, la commission travaux se réunira mardi 11 mars à 19h/19h30 ... convocation à venir.

*SORTIE DU CHEMIN DU CHENOY SUR RD 674

M. HUGUENY Thierry va relancer une nouvelle fois la société éolienne EnergieTeam afin que cette sortie soit effective car celle existant sur le chemin longeant la RD674 et arrivant en face de la stèle est bien trop courte pour le matériel actuel et le risque de mettre une roue dans le fossé est réel; de plus il faudrait refaire cette partie en cailloux alors que l'autre est déjà enduite par un bicouche et plus sécurisée.... à suivre.

Séance levée à: 22:50

En mairie, le 11/04/2025

Le Maire
Emmanuel DEPOISSON

signature au registre

Secrétaire de séance
Mme THEVENOT-LABBE Audrey

signature au registre

Validé lors de la séance du 14/04/2025

Affiché et publié le 18/04/2025